

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'AIR.

ERRATUM À l'instruction n° 1267/DEF/DRH/AA/SDAG/BGFPC/DQR du 12 septembre 2007 modifiant l'instruction n° 4000/DEF/DPMAA/BEG/LEG du 5 août 2004 relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air et à la définition des standards d'aptitude médicale minimaux à requérir dans les emplois du personnel navigant.

Du 16 janvier 2008

NOR D E F L 0 7 5 2 3 6 0 Z

Texte modifié :

Instruction n° 1267/DEF/DRH-AA/SDAG/BGFPC/DQR du 12 septembre 2007 (BOC N°30 du 30 novembre 2007, texte 26).

Référence de publication : BOC N°3 du 28 janvier 2008, texte 14.

Au lieu de :

« 4.5. Remplacer le texte du cinquième alinéa par le texte suivant : »,

Lire :

« 4.5. Remplacer le texte du quinzième alinéa par le texte suivant : ».